



Mission régionale d'autorité environnementale
OCCITANIE

Inspection Générale de l'Environnement
et du Développement durable

Information sur l'absence d'observation dans le délai de la mission régionale d'autorité environnementale sur l'élaboration de la carte communale de Guzargues (Hérault)

N°saisine : 2022-010882

N°MRAe : 2022AO95

Montpellier, le 02 novembre 2022

Par courrier reçu par la DREAL Occitanie, service d'appui à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), le 03 août 2022, la commune de Guzargues a sollicité l'avis de la MRAe sur le projet d'élaboration de la carte communale de la commune au titre de l'article R. 122-21 du Code d'urbanisme relatif à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

La MRAe n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 03 novembre 2022 (article R. 104-25 du Code d'urbanisme).

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle figure sur le site internet de la MRAe,